



Contact presse :

Service Animation territoriale et Communication

Béatrice Pinteno • 04 30 49 13 60

beatricepinteno@syndicat-centre-herault.org



Syndicat Centre Hérault

04 67 88 18 46

www.syndicat-centre-herault.org

Les emballages et papiers maintenant dans la même colonne

Le Syndicat Centre Hérault a modifié son mode de collecte dans les points tri. Depuis décembre 2021, toutes les communes de son territoire sont équipées de deux sortes de colonnes : une pour les emballages et papiers, l'autre pour le verre. Il est important de respecter les consignes de tri pour chaque colonne afin d'optimiser le recyclage et éviter des coûts inutiles.

La décision de collecter les emballages et papiers en mélange a été prise afin d'harmoniser les consignes de tri au niveau national. Elle permet également d'optimiser le coût et l'organisation de la collecte des emballages et papiers qui sont dorénavant transportés dans le même centre de tri.

L'extension des consignes de tri, mis en place en mars 2021, qui permet de trier tous les emballages, demande aussi une plus grande capacité de collecte. Plutôt que d'ajouter des colonnes à emballages, ce qui est souvent impossible, le fait de remplacer les colonnes à papiers, moins pleines, par des colonnes à emballages-papiers permet d'augmenter le volume disponible pour déposer les emballages. Les emballages et papiers que vous mettez dans la colonne jaune sont transportés au centre tri Demeter à Montpellier. Celui-ci dispose de machines de tri optique munies de systèmes infra-rouge qui permettent la reconnaissance des objets par nature de matériau. Ce nouveau mode de collecte ne change pas le devenir des papiers qui seront donc séparés des emballages et transportés ensuite vers des usines de recyclage.

Dorénavant, vous avez uniquement deux colonnes de tri : une pour les emballages-papiers et l'autre pour le verre. Attention : les emballages en verre vont toujours dans la colonne à verre. En ce qui concerne les autres emballages, ils vont tous sans exception dans la colonne à emballages-papiers. Si aujourd'hui, tous les emballages en plastique se trient, il ne faut cependant pas les confondre avec les objets abîmés en plastique qui vont dans le bac gris, comme les jouets, les brosses à dents, les peignes, la vaisselle réutilisable, etc. Pour ne pas vous tromper, c'est facile : c'est un emballage, il se trie.

Il est important de bien respecter les consignes pour que votre geste de tri soit efficace. En 2020, environ 31 % des déchets déposés dans les colonnes des emballages du territoire étaient des erreurs de tri. Cela représente 451 tonnes qui ont dû être réacheminées du centre de tri jusqu'à l'Installation de stockage des déchets non dangereux à Soumont pour être enfouies. Ces erreurs de tri pèsent inutilement sur le budget du traitement des déchets.

Si vous avez un doute sur le tri, vous pouvez consulter le site internet du Syndicat Centre Hérault (syndicat-centre-herault.org) sur lequel un moteur de recherche sur le tri des déchets est à votre disposition. Vous pouvez également suivre ses actualités sur sa page Facebook et Instagram.